



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Relations financières

Question écrite n° 2191

### Texte de la question

M. Charles Josselin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie sur les problèmes qui sont liés aux demandes de financement auprès de la Banque mondiale de trois États qui veulent se doter de nouveaux barrages : il s'agit de l'Inde (pour un projet dans la vallée de la Narmada), de la Thaïlande (pour un barrage sur la rivière Mool) et du Chili (pour six barrages sur la rivière Bio Bio). D'après les informations qui ont pu être recueillies auprès de différentes organisations non gouvernementales, ces barrages risqueraient en effet d'entraîner de graves conséquences sur l'environnement et d'autre part ils supposeraient le déplacement d'un grand nombre de populations, leurs territoires étant submergés. Tel est le cas en particulier pour près de cinq mille familles indiennes mapuche au Chili. En outre, il ne semble pas que de réelles solutions alternatives à ces barrages aient pu être étudiées par les États concernés en liaison avec la Banque mondiale. Il demande donc quelle est la position du ministère des finances sur ces différentes demandes de prêts et notamment quelle sera la nature des instructions qu'il pourra être amené à donner sur ce dossier au représentant français au conseil des administrateurs de la Banque mondiale. Ne convient-il pas, avant de financer ces projets, de s'assurer qu'ils ne sont pas en contradiction avec les conceptions soutenues par notre pays au sommet de Rio ?

### Texte de la réponse

La France, en sa qualité de pays membre de la Banque mondiale, a toujours veillé à ce qu'une extrême attention soit toujours portée à l'impact écologique et social de chacun des projets financés par cette institution. C'est pourquoi elle s'est félicitée de la réalisation de missions indépendantes d'experts chargés d'étudier les problèmes environnementaux ou humains soulevés par le projet chilien cité par l'honorable parlementaire ainsi que pour une autre opération de même nature en Inde. Dans cet esprit, il a toujours été demandé au représentant de la France au Conseil d'administration de la Banque mondiale de vérifier avec la plus extrême vigilance, lorsque des projets sont présentés au conseil d'administration, que les problèmes humains et environnementaux ont été préalablement examinés avec soin, et que les moyens de les résoudre de manière rapide et satisfaisante sont identifiés. Le Gouvernement a réaffirmé ces instructions. Un bon équilibre doit être recherché entre les préoccupations environnementales et les besoins de développement des pays concernés, qui ne sont pas moins légitimes. C'est la raison pour laquelle la position française a toujours été de rechercher le meilleur moyen de concilier ces objectifs, grâce à un aménagement et un contrôle appropriés des opérations projetées, sans pour autant adopter une attitude systématiquement négative.

### Données clés

**Auteur :** [M. Josselin Charles](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2191

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire** : économie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 14 juin 1993, page 1608

**Réponse publiée le** : 27 septembre 1993, page 3203